

**Compte-rendu de réunion**  
**du CONSEIL MUNICIPAL de G L U N**  
**du 28 juin 2021 à 19h**

Présents : LUYTON Jacques, Maire.

PEYTEL Jean-Jacques, HEYDEL GRILLERE Laurence, TRAVERSE Xavier, adjoints.

ALLEMAND Antoine, ARGAUD Laurent, BOURDIN Ghislaine, DEJARDIN Caroline, DUTOUR Nathalie, FOURNON Chantal, MAZOYER Rémi, MOURROZ Sandrine, VINCENT Jacqueline Conseillers Municipaux.

Absent excusé : ROUSSET Philippe pouvoir à VINCENT Jacqueline. DUTOUR Pierre.

Secrétaire de séance : PEYTEL Jean-Jacques

Convocation le 22 juin 2021

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Rappel de la modification des résultats du vote sur le point 2 subvention louveterie de l'Ardèche.

**Délibérations :**

1. Suppression du poste d'agent d'accueil à temps non complet 12h par création d'un poste à temps non complet de 4 h hebdomadaires.

Suite du conseil du 22 mars et 2<sup>ème</sup> présentation en comité technique du centre de gestion.

A 1 abstention et 12 pour le conseil modifie par délibération le temps de travail de l'agent d'accueil en supprimant le poste à 12h et en créant un poste à 4h à compter du 1<sup>er</sup> juillet.

2. Participation 2021-2022 à l'école privée de Glun – fixation du coût par élève.

La commission affaires scolaires réunie le 15 juin dernier a déterminé le coût d'un élève glunois scolarisé à Glun et l'a chiffré à 650 € et propose au conseil de valider ce tarif pour l'année scolaire 2021-2022.

A 1 abstention et 12 voix pour le conseil valide le tarif de 650 € par enfants glunois scolarisé à Glun.

3. Conventionnement pour projet de socle numérique – école de Glun.

Il s'agit du projet d'équipement informatique pour l'école. La subvention a été demandée pour un total de 8340 € et une subvention attendue de 5320 €. Nous sommes en attente de la réception de la convention avec l'Etat.

Aussi, le maire demande au conseil de l'autoriser à la signer dès sa réception.

A 1 abstention et 12 pour, le conseil autorise M. le maire à signer la convention.

4. Travaux de réparation des abats sons du clocher.

Ce dossier déjà examiné en conseil le 25 janvier 2021 est de nouveau soumis au vote du conseil pour son approbation finale (comme décidé par délibération du 25/01/2021) suite à la réception d'un arrêté attributif de subvention de la part de la Région (pour rappel devis de travaux à 9134 € HT) d'un montant de 4 567 € HT. Il n'y aura pas d'attribution de DETR.

Aussi M. le Maire demande au conseil de valider définitivement ces travaux.

Mme HEYDEL GRILLERE précise qu'il y a certes un reste à charge de 50 % pour la commune mais qu'il s'agit là de travaux de sécurité et que ces derniers sont prioritaires. En cas de problème, la facture serait beaucoup plus importante pour la commune. Il est ajouté qu'il faudrait dans un futur proche, envisager également la réfection des escaliers, ceux-ci présentant des risques.

Le conseil à 13 voix pour valide définitivement le devis et autorise les travaux.

19h20 : Arrivée de Nathalie DUTOUR

## Modification du règlement d'attribution des subventions aux associations.

La commission réunie le 15 juin dernier a simplifié et complété le règlement et propose au conseil de le valider afin de permettre sa présentation en réunion de présidents d'associations le 9 juillet prochain.

Le conseil valide les modifications à 14 voix pour.

### 5. Délibération complémentaire au taux d'imposition locale pris par délibération du 22 mars 2021 – réforme de la taxe foncière.

Cette délibération est reportée au prochain conseil dans l'attente de plus d'information sur l'évolution des requêtes en cours, notamment par les demandes émises par l'AMF auprès de l'Etat.

### 6. Délibération relative à la modification de la carte scolaire pour les élèves du secondaire résidant au Hameau de Combes.

Actuellement les enfants du hameau de Combes dépendent pour la carte scolaire des collèges de Tournon pour le secondaire.

Or de fait, ils vont après leur scolarité en primaire à l'école de St Romain de Lerps, au collège de Guilhaud-Granges.

Il s'agit donc d'officialiser une situation existante en demandant par délibération la modification de la carte scolaire afin que les enfants du hameau de Combes (et eux uniquement), pour le secondaire, aient comme établissement de secteur le collège de Guilhaud-Granges.

Avis a été pris auprès de toutes les personnes concernées (habitants, mairie de St Romain de Lerps, inspection académique).

Pour le primaire, la même réflexion a été menée, pour permettre aux enfants du Hameau de Combes de ne pas être obligés de déroger à la carte scolaire et faire que l'école primaire publique de St Romain de Lerps soit leur école de secteur. La mairie de St Romain a donné un avis favorable et les deux communes établiront une nouvelle convention de partenariat pour la prise en charge du coût de ces élèves glunois par la commune de Glun.

Le Maire propose donc au conseil de l'autoriser à demander la modification de la carte scolaire, pour le hameau de Combes uniquement, tant pour le secondaire que pour le primaire.

Le conseil à 14 voix pour valide cette proposition.

## **Infos diverses**

- **Projet de travaux de la salle des fêtes** – présentation de la 1<sup>ère</sup> réunion avec le CAUE. Composition de la commission « gros travaux » qui suivra ce projet. Présentation des scénarii possibles, au nombre de 3 et une dernière possibilité consistant à rénover l'existant en le mettant aux normes. Les travaux devront permettre de limiter les coûts futurs pour tout ce qui concerne les fluides (pose de panneaux photovoltaïques...) A voir pour les installer également sur le toit des services techniques. Une commission gros travaux est donc instaurée pour ce projet : Sont volontaires pour y participer : Jacqueline VINCENT – Philippe ROUSSET – Chantal FOURNON – Nathalie DUTOUR – Jacques LUYTON – Jean-Jacques PEYTEL – Xavier TRAVERSE.
- **Point travaux.**
  - Travaux de voirie** : 4 priorités retenues par la commission ad hoc
  - Revêtement de la rue des Chevallières : après réception des devis, au nombre de 2, un pour les parcelles appartenant à la commune et un autre pour les particuliers impactés, réunion des personnes intéressées par la réalisation des sas d'entrée de propriété puis avec tous les habitants du quartier qui seront impactés par les travaux au niveau circulation.
  - Marquage au sol zone 30 : sera effectué dans tout le village sur toutes les voies concernées par la limitation à 30.
  - Chemin de Barbe : revêtement à prévoir en même temps que les travaux d'assainissement qui seront effectués par Arche Agglo.
  - Pont de Simondonne.

Un test de modification de circulation, chemin de la Plaine avec intersection de la rue Petite, sera réalisé par la mise en place d'un haricot et de panneau pour casser la vitesse.

- **Terrain de foot – décision à prendre suite à dégâts orage du 20 juin.**

Suite aux violents orages du 20 juin dernier, un arbre est tombé sur l'un des projecteurs et sur la main courante du terrain de foot.

La compétence éclairage public a été transférée au SDE07, qui a informé la commune de la non prise en charge par leur assureur de ce type de dégâts.

Une mise en demeure a été envoyée à l'ensemble des propriétaires des terrains en bordure du stade.

Nous sommes en attente également de retour sur les possibilités d'aides sur ce sujet.

Laurence Heydel Grillere demande d'étudier la possibilité d'associer la population et les élus dans les travaux simples afin de réduire les coûts et de peut-être permettre ainsi d'obtenir davantage d'investissement et de respect des installations publiques.

- **Vidéoprotection suite à avoir auprès de Ardèche Drôme Sécurité.**

Jean-Jacques PEYTEL présente la possibilité de rajouter un certain nombre de caméras supplémentaires compte tenu de l'avoir reçu lié à la prise en charge par la SNCF, et l'accord (à confirmer par arrêté) d'une subvention de la Région, et donc sans coût pour la commune. Une étude sur les besoins nouveaux va être engagée.

- **Point sur la réunion incivilités du 9 juin 2021.**

Les conseillers ont reçu le compte-rendu de la réunion publique du 9 juin 2021.

Chantal FOURNON interpelle le maire et les adjoints concernés, s'interrogeant sur le fait que la commission communication n'avait pas été informée, ni le conseil au préalable de la tenue de cette réunion publique.

L'exécutif répond que l'urgence de la situation imposait d'agir vite, ce qui semble le cas au vu de certains faits graves. Également, il souligne la bonne tenue de la réunion et les résultats positifs qui « semblent » déjà apparaître.

Toutefois, la remarque est bien notée, et tout sera entrepris désormais pour que les conseillers soient mieux informés, dans la mesure où cela est possible en fonction de l'urgence des situations.

Il est également précisé que le sujet avait bien été abordé au précédent conseil (séance du 31 mai 2021), et indiqué que cette réunion "incivilités" a été organisée rapidement, d'où quelques ratés avec notamment la non précision de l'absence justifiée de la 2<sup>ème</sup> adjointe retenue par un conseil communautaire.

- **Echanges sur différents sujets – communication du Maire.**

Monsieur le maire évoque le courrier transmis aux conseillers, d'une administrée, concernant la distribution d'une lettre soutenant le conseil régional en place.

Jacqueline VINCENT intervient pour préciser qu'elle désapprouve également la diffusion de celle-ci, qui donne une consigne de vote, ceci remettant en cause la neutralité politique du conseil annoncée en début de mandat.

Cette action aurait dû faire l'objet à minima d'une information du conseil municipal, et qu'elle souhaite pour l'avenir plus de transparence et d'échanges.

Après quelques échanges, 3 conseillers, Philippe ROUSSET (pouvoir à Jacqueline VINCENT), Chantal FOURNON, et Laurent ARGAUD sont également de cet avis.

Le Maire précise :

Qu'aucun parti politique n'est mentionné.

Qu'il assume être le seul responsable du courrier et que sa rédaction et sa diffusion, ont été mûrement réfléchis, en pesant les conséquences éventuelles.

Que les raisons sont expliquées dans ledit courrier, il rajoute qu'il n'a aucune ambition politique autre que celle de faire vivre sa commune, dans une situation financière délicate. A ce propos que s'il a confiance dans l'aide future de la région, sa crainte est bien que la commune ne dispose pas de suffisamment de capacité d'autofinancement pour respecter la part minimale légale de participation de la commune.

Que les occasions d'une initiative similaire devraient être rares sur la mandature en cours, sachant que si un candidat futur proposait de redonner des pouvoirs, et surtout les moyens financiers qui ont été supprimés aux communes, en particulier les petites, il se poserait la question d'un éventuel soutien ; charge à lui de demander à chaque conseiller qui pourra donner son avis en toute responsabilité et réactivité.

- **Prochains conseils : 26 juillet – 30 août.**

Séance levée à 21h00